

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du LUNDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018, à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

**Présents :** Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Nathalie DESBRUERES, Bertrand DEYRIES, Jean-Michel GUERTIN, Daniel HANNEQUART, Lionel HEGRON, François MARIN, Denis MOUTARDIER et Monique RAVAUX.

**Représentés :** Céline BRULIN donne procuration à Agnès BOREL,  
Florence GRANDIN donne procuration à Denis MOUTARDIER,  
Sarah LAMOUR donne procuration à Jean-Michel GUERTIN,  
Marc SAUTEREAU donne procuration à Lionel HEGRON,  
Isabelle WIBAUT donne procuration à Monique RAVAUX.

**Excusée :** Elisabeth BENOIST.

**Absents :** Pascal BELERY et Claudine BOUCHER.

**Secrétaire de séance :** François MARIN.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 17 septembre 2018. Il est approuvé à l'unanimité.

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

#### 1. TRAVAUX.

▪ Suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (rue de la Tourette).

. Attribution des 2 marchés publics de travaux suite à consultation des entreprises (2018-06-044).

Dans le cadre d'un marché public, une consultation auprès des entreprises avait été lancée en juillet dernier. La commission d'ouverture des plis s'était réunie début septembre 2018 pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

Monsieur le Maire avait présenté l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre l'agence TALPA de Saumur. L'assemblée avait considéré que le lot n° 1 – V.R.D. avait été sous estimé par la maîtrise d'oeuvre par rapport aux trois offres reçues. Le conseil municipal décidait donc d'exiger de l'agence TALPA une analyse détaillée des propositions au regard de l'estimation ainsi que la poursuite des négociations auprès de l'entreprise la mieux disante, uniquement.

Ainsi Monsieur le Maire présente l'analyse détaillée comparative des offres financières des entreprises au regard de l'estimation de la maîtrise d'œuvre, reçue le 25 septembre dernier de l'agence TALPA.

Après un long débat, Monsieur le Maire propose deux alternatives de vote à l'assemblée délibérante :

- Quels sont les élus qui demandent une renégociation des deux lots de marché public afin de faire des économies pour que les futures offres tiennent dans l'estimation initiale

de la maîtrise d'œuvre (avec une tolérance du coût de 5 % en plus pour les travaux d'aménagement) ?

- Quels sont les élus qui acceptent en l'état les offres les mieux disantes qui ont été remises par les entreprises suite à la consultation de juillet 2018 ?

Le conseil municipal décide à la majorité (6 voix « pour » la renégociation des deux lots de marché public et 9 voix « pour » l'attribution des deux lots de marché public suivant les offres les mieux disantes reçues après consultation et 1 « abstention ») de retenir l'offre qui apparaît comme économiquement la mieux disante pour le marché relatif à l'aménagement de la rue de la Tourette, à savoir :

- Lot n° 1 – V.R.D.

Entreprise COLAS CENTRE OUEST de Mettray (37390) pour un montant H.T. de 130 000,00 euros après négociations,

- Lot n° 2 – PAYSAGE

Entreprise HARMONY PAYSAGES de Ligré (37) pour un montant H.T. de 11 170,40 euros.

Soit un marché public d'un montant H.T. de 141 170,40 euros.

## 2. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

▪ Eclairage public sur le territoire de la commune de Huismes – amplitude horaire (2018-06-045).

Considérant la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement 1, et notamment son article 41, Monsieur le Maire donne lecture de ce dernier : « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».

Dans cette optique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de limiter l'amplitude horaire de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les amplitudes horaires pour un éclairage public suffisant et durable. Celui-ci sera allumé suivant les horaires : du coucher du soleil à 23 heures et de 6 heures 30 minutes au lever du jour pour l'ensemble du parc des lampadaires. Lors des fêtes, et en fonction des besoins, l'éclairage public pourra être maintenu plus longtemps dans le centre-bourg.

Il prend acte que Monsieur le Maire prendra un arrêté de circulation dans le cadre de ses pouvoirs de police.

▪ Restauration de l'église Saint-Maurice – phase 1 - investigations complémentaires et travaux de première urgence (attribution du marché de travaux lot n° 3 à l'entreprise suite à consultation) (2018-06-046).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient d'attribuer dans le cadre du marché public alloti, le dernier lot qui porte sur les investigations géotechniques. Ce lot avait été laissé en attente de la réalisation du diagnostic archéologique par l'INRAP au printemps 2018. Une consultation directe a été lancée auprès des entreprises.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise qui a présenté l'offre qui apparaît comme économiquement la mieux disante à savoir :

. Lot n° 3 – Investigations géotechniques : entreprise GINGER CEBTP de Parçay-Meslay (37120) pour un montant H.T. de 6 640,00 euros.

Il autorise Monsieur le Maire à signer ce marché public.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.**

Date de la publication : 02 octobre 2018.  
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,



**François MARIN.**

Le Maire,


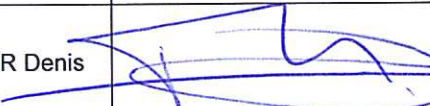


**Denis MOUTARDIER.**

*Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance*

<b>N° délibération</b>	<b>Titre</b>
2018-05-044	Aménagement rue de la Tourette – attribution des marchés publics allotis – deux lots de travaux
2018-05-045	Eclairage public – limitation de l'amplitude horaire sur le territoire de la commune de Huismes
2018-05-046	Restauration Eglise – attribution marché de travaux - lot 3 à l'entreprise Ginger Cebtp

*Signature des membres présents*

<b>Présents</b>	<b>Signatures</b>	<b>Présents</b>	<b>Signatures</b>
BELERY Pascal	absent	BENOIST Elisabeth	excusée
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	absente
BRULIN Céline	<i>a donné procuration à Agnès BOREL</i>	COIQUIL Philippe	
COLIN Romuald		DESBRUERES Nathalie	
DEYRIES Bertrand		GRANDIN Florence	<i>a donné procuration à Denis MOUTARDIER</i>
GUERTIN Jean-Michel		HANNEQUART Daniel	
HEGRON Lionel		LAMOUR Sarah	<i>a donné procuration à Jean-Michel GUERTIN</i>
MARIN François		MOUTARDIER Denis	
RAVAUX Monique		SAUTEREAU Marc	<i>a donné procuration à Lionel HEGRON</i>
WIBAUT Isabelle	<i>a donné procuration à Monique RAVAUX</i>		